

Commune de La Chapelle en Vercors

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 AOUT 2017

L'an deux mil dix-sept le trente août, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle en Vercors étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacky CASASNOVAS, Maire.

Conseillers en exercice : **14** Conseillers présents : **13** Conseillers votants : **13**

Présents : CASASNOVAS Jacky ; BLANC René ; VAUSSENAT Bertrand ; BLANC Monique ; ; AUDEYER Daniel ; BREYTON Bernard ; BLAIN Marie-Claude ; VAN HUFFELEN Yolande ; ARRIBERT Denise ; POIZAT Roger ; REVOL Sébastien ; ALLIER Gérard ; MONACI Marc

Absents : POILBLANC Alexandra ;

Secrétaire de Séance : Daniel AUDEYER

RYTHMES SCOLAIRES : OUVERTURE D'UN ACCUEIL DE LOISIRS

Présentation par Bertrand VAUSSENAT.

Le changement des rythmes scolaires pour la rentrée 2017-2018, avec la suppression de l'école le mercredi matin, a entraîné des réflexions depuis le mois de juin sur les possibilités d'ouverture d'un accueil de loisirs, besoin exprimé par les parents d'élèves.

Les élus se sont tournés vers La Maison de l'Aventure qui propose déjà cette prestation-là aux familles pendant les vacances scolaires.

La mairie a travaillé en partenariat avec la Communauté des Communes du Royans-Vercors, l'accueil extrascolaire (sur une journée où il n'y a pas d'école) devant devenir une compétence de la Communauté des Communes en 2018.

L'ouverture de cet accueil de loisirs étant une demande de la commune, à titre expérimental, elle doit être une opération blanche pour la Maison de l'Aventure. Par la suite, cela peut aider à pérenniser et à renforcer les actions de La Maison de l'Aventure, ainsi que le poste d'Emilie LE GOUIC, animatrice d'Ad'AIR.

Il s'agit pour la commune et la Maison de l'Aventure de signer une convention formalisant les modalités de fonctionnement et le plan de financement : subvention CAF/MSA, Commune, + participation des parents. La commune participerait à hauteur de 1 400€ jusqu'à décembre, soit environ 3 500 € sur l'année, pour une estimation de 10 enfants. Encadrement par 1 animatrice BAFD et 1 animatrice BAFA.

Adopté à l'unanimité.

INTERVENTION DU PUBLIC

Le Maire a ensuite donné la parole à 1 parent d'élèves présent. Il a rappelé le besoin des parents d'être entendus et de trouver d'un mode de garde à leur organisation.

La séance est levée à 20h00

Le Maire,

Le secrétaire,